



N° 178

Le 15 septembre 1993

ÉLECTION D'UN CANADIEN AU TRIBUNAL INTERNATIONAL DES CRIMES DE GUERRE DANS L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, s'est réjoui aujourd'hui de l'élection du juge Jules Deschênes au Tribunal international des crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie. M. Deschênes a été élu aujourd'hui par l'Assemblée générale des Nations Unies à partir d'une liste de candidats dressée par le Conseil de sécurité de l'ONU.

«Je suis très heureux que la communauté internationale ait exprimé sa confiance dans le candidat du Canada, a déclaré M. Beatty. Il ne fait aucun doute que le juge Deschênes, fort de son expérience dans le domaine, apportera une contribution importante à ce tribunal, qui doit juger les personnes accusées de crime de guerre dans l'ancienne Yougoslavie.»

Le juge Deschênes a présidé la Commission canadienne d'enquête sur les criminels de guerre, de 1985 à 1987. Il a été juge en chef de la Cour supérieure du Québec et juge de la Cour d'appel du Québec. Il a également présidé le conseil de la Fondation canadienne des droits humains et a siégé à la Sous-commission des Nations Unies de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Le Canada a été l'un des premiers pays à proposer la mise sur pied d'un tribunal des crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie. Cette Cour, qui siégera à La Haye, jugera les personnes accusées de violations graves du droit humanitaire

international, dont le viol, la purification ethnique, la torture et les traitements inhumains. Le juge Deschênes sera l'un des onze juges nommés pour un mandat de quatre ans.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874